

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE TOURS  
CANTON DE CHATEAU RENAULT**

## **COMMUNE DE CROTELLES**

### **PROCES VERBAL**

**Séance du LUNDI 9 AVRIL 2018**

**L'an deux mil dix huit**

**Le neuf avril à 20 heures,**

**L'assemblée délibérante légalement convoquée le 03 avril 2018 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.**

Sous la présidence de Monsieur FOUCTEAU Rudolff, Maire

*Etaient présents* : Mme BERGER Véronique, Mr GERMAIN Cyril, Mr BALLUE Guillaume, Mr DESPRAS Franck, Mr MALAGA David, Mme FLECHIER Cécilia, Mr MESSON Rémi, Mme BERTAULT Angèle

*Etaient absents* : Mme DURAND Nathalie, Mr CANTAUT Emmanuel, Mr MAHE Pascal, Mr LUWEZ Benoit

Nombre de conseillers en exercice : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Cécilia FLÉCHIER est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

#### **1: APPROBATION DU PROCES VERBAL du 15/03/2018**

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 15 mars 2018, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier

#### **2: APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017**

Au regard des éléments présentés, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur CLÉMOT, Trésorier de Château Renault, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

De ce fait, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de clôture de l'exercice 2017 pour l'ensemble des budgets:

- Commune
- Eau
- Assainissement

### **3: APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr GERMAIN Cyril, a été élu Président de séance pour débattre et voter les comptes administratifs. Monsieur le Maire est invité à quitter la salle.

Considérant la concordance des opérations sur l'exercice 2017 par le receveur municipal et l'ordonnateur, dans le respect des crédits autorisés, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité les comptes administratifs et arrêté les résultats comme suit :

#### **BUDGET EAU**

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Dépenses CA 2017</b>			<b>Recettes CA 2017</b>		
Chap 011	Charges à caractère général	37 268.60	Chap 042	Opération d'ordre Amortissement	2 492.85
Chap 014	Atténuations de produits	6 397.00	Chap 70	Ventes de produits	70 762.22
Chap 042	Opération d'ordre entre sections	6 159.66	Chap 77	Produits exceptionnels	1 952.09
Chap 65	Autres charges gestion courante	186.59			
Chap 66	Charges financières	505.58			
Chap 67	Charges exceptionnelles	82.46			
		<b>50 599.89</b>			<b>75 207.16</b>

**Excédent de 24 607.27€**

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Dépenses CA 2017</b>			<b>Recettes CA 2017</b>		
Chap 040	Opérations d'ordre Amortissement	2 492.85	Chap 040	Opération d'ordre Amortissement	6 159.66
Chap 16	Emprunt et dettes	5 420.14	Chap 13	Subventions	19 448.45
Chap 20	Immobilisations incorporelles	6 632.40			
Chap 21	Immobilisations corporelles	8 772.41			
		<b>23 317.80</b>			<b>25 608.11</b>

**Excédent de 2 290.31€**

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Dépenses CA 2017</b>			<b>Recettes CA 2017</b>		
Chap 011	Charges à caractère général	1 340.84	Chap 042	Opération d'ordre Amortissement	3 806.43
Chap 014	Atténuations de produits	2 290.00	Chap 70	Ventes de produits	23 821.24
Chap 042	Opération d'ordre entre sections	7 727.65	Chap 75	Autre produit gestion courante	0.44
Chap 66	Charges financières	3 786.75			
Chap 67	Charges exceptionnelles	79.36			
		<b>15 224.60</b>			<b>27 628.11</b>

**Excédent de 12 403.51€**

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Dépenses CA 2017</b>			<b>Recettes CA 2017</b>		
Chap 040	Opérations d'ordre Amortissement	3 806.43	Chap 040	Opération d'ordre Amortissement	7 727.65
Chap 16	Emprunt et dettes	4 953.81			
		<b>8 760.24</b>			<b>7 727.65</b>

**Déficit de 1 032.59€**

#### **BUDGET COMMUNE**

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Dépenses CA 2017</b>			<b>Recettes CA 2017</b>		
Chap 011	Charges à caractère général	143 368.13	Chap 013	Atténuation charges	4 965.37
Chap 012	Charges de personnel	190 963.94	Chap 70	Produits de service	37 750.55
Chap 65	Autres charges de gestion courante	45 791.72	Chap 72	Travaux en régie	5 988.97
Chap 66	Charges financières	5 598.43	Chap 73	Impôts et taxes	262 444.45
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 152.09	Chap 74	Dotations et participations	99 424.75
			Chap 75	Autres produits	23 681.53
			Chap 76	Produits financiers	1.90
			Chap 77	Produits exceptionnels	181.10
		<b>386 874.31</b>			<b>434 438.62</b>

**Excédent de 47 564.31€**

INVESTISSEMENT					
Dépenses CA 2017			Recettes CA 2017		
Chap 16	Emprunt et dette	29 341.80	Chap 10	Dotations	29 231.92
Chap 21	Immobilisations corporelles	89 328.17	1068	Affectation	7 440.17
Chap 23	Immobilisations en cours	15 729.47	Chap 13	Subventions investissement	29 578.90
			Chap 16	Emprunts et dettes	198.14
		<b>134 399.44</b>			<b>66 449.13</b>

Déficit de 67 950.31€

#### **4: AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2017 du budget ASSAINISSEMENT fait apparaître les soldes suivants :

2017	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	13 736.00	0.00	- 1 032.59	<b>12 703.41</b>
Fonctionnement	65 029.61	0.00	12 403.51	<b>77 433.12</b>
Total	78 765.61	0.00	11 370.92	<b>90 136.53</b>

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité de reporter sur le Budget Primitif 2018 :

001	Solde d'investissement reporté	12 703.41€	En recette d'investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	77 433.12€	En recette de fonctionnement
1068	Affectation	0.00€	En recette d'investissement
Restes à réaliser-dépenses		0.00€	En dépense d'investissement
Restes à réaliser-recettes		0.00€	En recette d'investissement

#### **5: AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET EAU**

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2017 du budget EAU fait apparaître les soldes suivants :

2017	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	-7 589.26	0.00	2 290.31	<b>-5 298.95</b>
Fonctionnement	25 498.87	0.00	24 607.27	<b>50 106.14</b>
Total	17 909.61	0.00	26 897.58	<b>44 807.19</b>

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité de reporter sur le Budget Primitif 2018 :

001	Solde d'investissement reporté	5 298.95€	En dépense d'investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	29 623.89€	En recette de fonctionnement
1068	Affectation	20 482.25€	En recette d'investissement
Restes à réaliser-dépenses		15 183.30€	En dépense d'investissement
Restes à réaliser-recettes		0.00€	En recette d'investissement

#### **6: AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2017 du budget COMMUNE fait apparaître les soldes suivants :

2017	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	-3 543.47	0.00	-67 950.31	<b>-71 493.78</b>
Fonctionnement	198 085.15	7 440.17	47 564.31	<b>239 411.92</b>
Total	194 541.68	7 440.17	-20 386.00	<b>167 918.14</b>

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité de reporter sur le Budget Primitif 2018 :

001	Solde d'investissement reporté	71 493.78€	En dépense d'investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	139 308.07€	En recette de fonctionnement
1068	Affectation	100 103.85€	En recette d'investissement
Restes à réaliser-dépenses		38 173.07€	En dépense d'investissement
Restes à réaliser-recettes		9 563.00€	En recette d'investissement

## 7: APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Conformément aux orientations budgétaires évoquées lors des séances précédentes, Monsieur le Maire propose d'attribuer les crédits comme suit:

### BUDGET EAU

Fonctionnement							
	dépenses	BP2017	BP2018		recettes	BP2017	BP2018
<b>Chap 011</b>	Charges à caractère génér.	55 796.13	55 278.60	<b>Chap 042</b>	Opérations d'ordre	2 492.85	11 265.26
<b>Chap 014</b>	Atténuation produit	6 396.76	6 620.00	<b>Chap 70</b>	Produits de services	61 565.70	66 600.00
<b>Chap 042</b>	Opé ordre entre sections	6 159.66	14 932.07	<b>Chap 74</b>	Dot. et participations	1 700.71	20 000.00
<b>Chap 65</b>	Autres charges	300.00	300.00	<b>Solde 002</b>	Excédent reporté	25 498.87	29 623.89
<b>Chap 66</b>	Charges financières	505.58	258.48				
<b>Chap 67</b>	Charges exceptionnelles	100.00	100.00				
<b>Chap 023</b>	Vir section investissement	22 000.00	50 000.00				
		<b>91 258.13</b>	<b>127 489.15</b>			<b>91 258.13</b>	<b>127 489.15</b>

*La section de fonctionnement s'équilibre à 127 489.15€*

Investissement							
	dépenses	BP2017	BP2018		recettes	BP2017	BP2018
<b>Chap 16</b>	Emprunt et dette	5 420.14	5 667.24	<b>Chap 040</b>	Amortissement	6 159.66	14 932.07
<b>Chap 20</b>	Immo incorporelles	14 226.42	7 424.00	<b>Chap 041</b>	Opé. patrimoniale	0.00	49 242.06
<b>Chap 21</b>	Immo corporelles	8 772.41	4 000.00	<b>Chap 10</b>	Dotations	0.00	20 482.25
<b>Chap 23</b>	Immobilisations en cours	119 974.99	105 758.87	<b>Chap 13</b>	Subventions d'invest.	130 316.41	54 000.00
<b>Chap 040</b>	Opé.ordre/amortissement	2 492.85	11 265.26	<b>Chap 021</b>	Vir.sect.fonctionnem.	22 000.00	50 000.00
<b>Chap 041</b>	Opérations patrimoniales	0.00	49 242.06				
<b>Solde 001</b>	Déficit reporté	7 589.26	5 298.95				
		<b>158 476.07</b>	<b>188 656.38</b>			<b>158 476.07</b>	<b>188 656.38</b>

*La section d'investissement s'équilibre à 188 656.38€*

### BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement							
	dépenses	BP2017	BP2018		recettes	BP2017	BP2018
<b>Chap 011</b>	Charges à caractère génér.	47 000.00	40 330.70	<b>Chap 042</b>	Opé.ordre Amortiss.	3 806.43	3 806.43
<b>Chap 014</b>	Atténuations de produits	2 289.78	2 200.00	<b>Chap 70</b>	Ventes de produits	24 250.40	24 150.00
<b>Chap 042</b>	Opé.ordre entre sections	7 727.65	7 727.65	<b>Solde 002</b>	Excédent reporté	65 029.61	77 433.12
<b>Chap 65</b>	Autres charges	500.00	1 500.00				
<b>Chap 66</b>	Charges financières	3 786.75	3 531.20				
<b>Chap 67</b>	Charges exceptionnelles	100.00	20 100.00				
<b>Chap 023</b>	Vir section investissement	31 682.26	30 000.00				
		<b>93 086.44</b>	<b>105 389.55</b>			<b>93 086.44</b>	<b>105 389.55</b>

*La section de fonctionnement s'équilibre à 105 389.55€*

Investissement							
	dépenses	BP2017	BP2018		recettes	BP2017	BP2018
<b>Chap 040</b>	Opé.ordre Amortissement	3 806.43	3 806.43	<b>Chap 040</b>	Opé.ordre Amortiss.	7 727.65	7 727.65
<b>Chap 16</b>	Emprunt dettes(capital)	4 953.81	5 209.36	<b>Chap 021</b>	Vir sect. Fonction.	31 682.26	30 000.00
<b>Chap 20</b>	Immo.incorporelles	14 385.67	11 415.27	<b>Solde 001</b>	Excédent reporté	13 736.00	12 703.41
<b>Chap 23</b>	Immobilisations en cours	30 000.00	30 000.00				
		<b>53 145.91</b>	<b>50 431.06</b>			<b>53 145.91</b>	<b>50 431.06</b>

*La section d'investissement s'équilibre à 50 431.06€*

## BUDGET COMMUNE

Fonctionnement							
	dépenses	BP2017	BP2018		recettes	BP2017	BP2018
<b>Chap 011</b>	Charges à caractère génér	175 389.37	164 925.00	<b>Chap 013</b>	Atténuation charges	4 420.00	1 500.00
<b>Chap 012</b>	Charges de personnel	195 379.65	194 600.00	<b>Chap 70</b>	Produits de services	30 650.00	34 831.82
<b>Chap 65</b>	Autres charges	96 012.47	125 051.94	<b>Chap 73</b>	Impôts et taxes	259 146.22	263 854.22
<b>Chap 66</b>	Charges financières	5 798.43	5 207.17	<b>Chap 74</b>	Dot. et participations	90 336.09	120 484.00
<b>Chap 67</b>	Charges exceptionnelles	3 000.00	1 100.00	<b>Chap 75</b>	Autres produits	25 000.00	43 000.00
<b>Chap 022</b>	Dépenses imprévues	20 000.00	20 000.00	<b>Chap 77</b>	Produits exception.	180.00	43 906.00
<b>Chap 023</b>	Vir sect investissement	110 000.00	140 000.00	<b>Chap 042</b>	Transfert sections	4 000.00	4 000.00
				<b>Solde 002</b>	Excédent reporté	191 847.61	139 308.07
		<b>605 579.92</b>	<b>650 884.11</b>			<b>605 579.92</b>	<b>650 884.11</b>

*La section de fonctionnement s'équilibre à 650 884.11€*

Investissement							
	dépenses	BP2017	BP2018		recettes	BP2017	BP2018
<b>Chap 16</b>	Emprunt et dette	29 341.80	29 782.60	<b>Chap 041</b>	Opér patrimoniales	0.00	2 950.56
<b>Chap 21</b>	Immo corporelles	126 831.14	238 038.88	<b>Chap 10</b>	Dotations	35 570.85	118 103.85
<b>Chap 23</b>	Immobilisations en cours	30 000.00	14 860.00	<b>Chap 13</b>	Subventions inv	48 145.56	29 766.00
<b>Chap 040</b>	Transfert entre sections	4 000.00	4 000.00	<b>Chap 16</b>	Emprunt	0.00	70 305.41
<b>Chap 041</b>	Opér patrimoniales	0.00	2 950.56	<b>Chap 021</b>	Vir sect fonctionnem.	110 000.00	140 000.00
<b>Solde 001</b>	Déficit reporté	3 543.47	71 493.78				
		<b>193 716.41</b>	<b>361 125.82</b>			<b>193 716.41</b>	<b>361 125.82</b>

*La section d'investissement s'équilibre à 361 125.82€*

Au regard des éléments ci-dessus, le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité les budgets primitifs 2018 (Budget principal et budgets annexes).

### **8: SUBVENTION ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE**

Monsieur le Maire indique que l'association de gymnastique, actuellement en veille, sollicite une subvention annuelle.

Compte tenu de l'incomplétude de la demande, le Conseil Municipal reporte ce sujet à une prochaine réunion, et reste dans l'attente des pièces complémentaires, notamment une note portant sur le projet de reprise des cours en septembre prochain.

### **9: SUBVENTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT VERS BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire propose, de manière exceptionnelle, d'affecter une partie de l'excédent du budget assainissement vers le budget communal sur l'année 2018.

Monsieur le Maire rappelle que le versement du résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation du budget d'un SPIC (service public industriel et commercial) au profit de la collectivité de rattachement est autorisé sous réserve que soient remplies 3 conditions cumulatives :

*-l'excédent dégagé au sein du SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation d'un prix trop élevé, destiné à faire financer aux usagers du service les dépenses du budget général*

*-le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement*

*-le reversement n'est possible que si l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme par le SPIC.*

Considérant que les prix pratiqués sur le budget assainissement ne sont pas spécifiquement élevés et ne subiront pas de hausse à court terme,

Considérant que le besoin de financement sur la section investissement a été soldé,

Considérant que le reversement d'une partie de l'excédent dégagé n'est pas préjudiciable au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de transférer la somme de 20 000€ du budget assainissement vers le budget principal.

Cette dépense sera inscrite au compte 672, sur le budget Assainissement.

Cette recette sera inscrite au compte 7551, sur le budget Commune

## **10: SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL VERS BUDGET EAU**

Monsieur FOUCTEAU propose de verser une subvention de 20 000€ sur le budget de l'EAU afin de financer le remplacement d'une armoire de chloration.

Cette opération comptable permettrait d'éviter le recours à un emprunt et/ou une augmentation importante du prix de l'eau.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de verser au Budget de l'Eau une subvention d'un montant de 20 000.00€.

Cette dépense sera inscrite au compte 657634, sur le budget primitif de la Commune.

Cette recette sera inscrite au compte 774, sur le budget primitif de l'Eau.

## **11: MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement intérieur du cimetière a été accepté par le conseil municipal en séance du 12 janvier 2017.

Il indique qu'il apparaît nécessaire d'y apporter certaines modifications, qu'il expose aux membres présents:

### **Article 4 : Comportement des personnes pénétrant dans le cimetière communal :**

*L'entrée du cimetière est interdite aux personnes ivres, aux marchands ambulants, **aux enfants de moins de 15 ans non accompagnés** d'un adulte, aux visiteurs accompagnés ou suivis par un chien ou un autre animal domestique (à l'exception des chiens accompagnant les personnes malvoyantes), ainsi qu'à toute personne non vêtue décentement.*

*Sont interdits à l'intérieur du cimetière :*

- Les cris, la diffusion de chants et musique en dehors des cérémonies, les conversations bruyantes, les disputes.
- L'apposition d'affiches, panneaux ou autres signes d'annonces sur les murs, portes et à l'intérieur du cimetière,
- le fait d'escalader les murs de clôture, les grilles de sépulture, les haies vives, de traverser les carrés, de monter sur les monuments et pierres tombales, de couper ou d'arracher fleurs et plantes sur les tombes d'autrui, d'endommager d'une manière quelconque des sépultures, d'écrire sur les monuments et les pierres,
- Le dépôt d'ordures dans quelques parties du cimetière autres que celles réservées à cet usage,
- Le fait de jouer, boire et manger,
- Le démarchage et la publicité à l'intérieur ou à la porte du cimetière
- La prise de photographie ou le tournage de films sans autorisation préalable de la mairie
- Les sonneries de téléphone portable lors des inhumations

*Les personnes admises dans le cimetière (y compris le personnel y travaillant) qui enfreindraient ces dispositions ou qui par leur comportement manqueraient de respect dû à la mémoire des morts, seront expulsées par le personnel communal.*

Monsieur le Maire précise que les autres articles restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité cette modification.

## **12: CRÉATION POSTE REDACTEUR PRINCIPAL 2ème classe**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau des avancements de grade pour l'année 2018.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement
- La suppression de l'emploi d'origine

Vu le tableau des emplois, le Maire propose à l'assemblée, à compter du 01/07/2018 :

- La création d'un emploi de rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).
- La suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents d'adopter les modifications ainsi proposées à compter de ce jour. Les crédits nécessaires

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur FOUCTEAU donne lecture des courriers de remerciements de certaines associations suite à l'attribution des subventions annuelles (Tennis de table, Amicale du magdelon, Assiette Eco).

- Concernant les travaux de mise en place de compteurs de sectorisation avec télésurveillance du réseau d'eau potable, Monsieur FOUCTEAU informe que 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Une analyse des offres a été réalisée, par l'entreprise Franck DUPUET, qui assiste la commune dans cette démarche. Cette analyse sera présentée lors de la prochaine séance de conseil municipal afin d'attribuer le marché.

- Monsieur FOUCTEAU informe l'assemblée de l'évolution du projet relatif à l'acquisition du bâtiment situé face à la mairie. Les diagnostics plomb et amiante ont été réceptionnés, et ne soulèvent pas de problème particulier. Un artisan confiturier avait émis le souhait de s'y installer en utilisant une partie du local en espace de stockage/confection et une autre partie en petite commerce multiservices. Cette perspective n'étant plus d'actualité, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'entamer une nouvelle réflexion sur l'opportunité d'acheter et de réhabiliter ce bâtiment. A cet effet, une rencontre avec le pôle « Développement Territorial et Aménagement » de la communauté de communes du castelrenaudais, est prévue.

- Suite à un constat de retard répété sur la sortie des enfants du service de cantine, Madame BERGER, 2<sup>ème</sup> adjointe, informe de la nécessité d'optimiser l'organisation du service, afin de garantir un cadre serein pour les enfants et les agents municipaux.

C'est dans ce cadre que la commission Affaires scolaires se réunira très prochainement et étudiera les besoins matériels, les aménagements horaires, ainsi les règles de discipline nécessaires à l'amélioration du service. Un chariot de service est d'ores et déjà commandé.

- L'aménagement de la placette, devant le distributeur, va se poursuivre par la pose de pavés Chinon et de pots de fleurs décoratifs.

- Mr BALLUE indique, qu'avec le retour des beaux jours, un rappel sur la règlementation contre les bruits de voisinage et celle concernant l'interdiction de brûler ses déchets, serait utile.

### **RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE**

- 1) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: approbation PV du 15/03/2018
- 2) **FINANCES**: comptes de gestion 2017
- 3) **FINANCES**: comptes administratifs 2017
- 4) **FINANCES**: affectation du résultat (assainissement)
- 5) **FINANCES**: affectation du résultat (eau)
- 6) **FINANCES**: affectation du résultat (commune)
- 7) **FINANCES**: budgets primitifs 2018
- 8) **FINANCES**: demande de subvention
- 9) **FINANCES**: versement excédent du Budget Assainissement sur Budget Commune
- 10) **FINANCES**: versement subvention du Budget Commune sur Budget Eau
- 11) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: modification du règlement du cimetière communal
- 4) **RESSOURCES HUMAINES**: création emploi Rédacteur Principal 2<sup>e</sup> classe

La séance est levée à 21 heures 45 minutes